

Envoyé en préfecture le 10/03/2021

Reçu en préfecture le 10/03/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20210303-202010051-DE

20210051

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE :**  
**COMMANDE**  
**PUBLIQUE**

Séance du Conseil Communautaire du 3 mars 2021 à 18 heures 30.  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**SOUS-DOMAINE :**  
**CONVENTION DE**  
**MANDAT**

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**OBJET :**  
Conventions de  
délégation de  
maîtrise d'ouvrage  
entre la Communauté  
de Communes  
Castelnaudary  
Lauragais Audois et  
la commune de  
CASTELNAUDARY  
Tranche 1 – Rue  
Pasteur / Tranche 2 –  
Grand Rue

**Présents :** Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Bernard BASTOUIL, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Priscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Georges PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de  
délégués en service  
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du  
conseil  
en date du  
25 février 2021

**Conselliers titulaires remplacés par conselliers suppléants :**

**CERTIFIE**  
**EXECUTOIRE PAR**  
**RECEPTION**  
**PREFECTURE LE :**

Alain CARBON par Bernard BASTOUIL, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER, Bernard VIDAL par Georges PECH.

**Procurations :** Nicole MARTIN à Cédric MALRIEU.

**PAR PUBLICATION**  
**LE**

**Excusés :** Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Dominique DUBLOIS, Bernard GRIMAUD, Didier MAERTEN, Marc TARDIEU.

**PAR DELEGATION**  
**LE**

**Absents :** Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE.

**Secrétaire de séance :** Bruno POMART.

Signature

La Commune mène une opération d'aménagement de l'ancienne traversée de ville : Tranche 1 – Rue Pasteur / Tranche 2 – Grand Rue.

Ces travaux comprennent :

D'une part :

- La mise en valeur de l'ancienne traversée de ville par la mise en œuvre de bétons désactivés, pavages, sur les trottoirs, redimensionner le gabarit routier et piéton, réhabiliter le réseau pluvial, puis refaire la couche de roulement en enrobé à chaud.

D'autre part :

- la réhabilitation des réseaux eaux usées et eau potable qui relèvent des compétences eau et assainissement de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Ces opérations ne peuvent pas être scindées pour des contraintes techniques de réalisation des travaux.

Afin de simplifier les démarches administratives, il est convenu qu'une seule personne publique assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux.

Monsieur le Président sollicite donc le conseil communautaire afin de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de CASTELNAUDARY qui détermine les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, délègue à la commune de CASTELNAUDARY la maîtrise d'ouvrage pour l'opération de réhabilitation des réseaux eaux usées et eau potable dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'ancienne traversée de ville :

#### **- Tranche 1 – Rue Pasteur**

Le financement prévisionnel de la TRANCHE 1 – Rue Pasteur est établi comme suit :

En € H.T.	Eau potable	Assainissement	TOTAL
Montant estimé des travaux	114 336.00	92 980.50	207 316.50
+ Montant des études connexes	6 860.16	6 508.64	13 368.80
- Subventions (*)			
= Autofinancement CCCLA	121 196.16	99 489.14	220 685.30

#### **- Tranche 2 – Grand Rue**

Le financement prévisionnel de la TRANCHE 2 – Grand Rue est établi comme suit :

En € H.T.	Eau potable	Assainissement	TOTAL
Montant estimé des travaux	91 485.00	83 684.00	175 169.00
+ Montant des études connexes	6 403.95	5 857.88	12 261.83
- Subventions (*)			
= Autofinancement CCCLA	97 888.95	89 541.88	187 430.83

(\*Concernant les aides demandées auprès de l'agence de l'eau et du département, à hauteur cumulée de 80% pour l'eau et l'assainissement, il convient de ne pas les intégrer à ce jour au plan de financement en raison d'une part de l'absence de décision des financeurs et d'autre part en raison de la forte incertitude qui pèse sur ces demandes)

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**

**VALIDE** les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de CASTELNAUDARY qui détermine les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, délègue à la commune de CASTELNAUDARY la maîtrise d'ouvrage pour l'opération de réhabilitation des réseaux eaux usées et eau potable dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'ancienne traversée de ville : Tranche 1 – Rue Pasteur / Tranche 2 – Grand Rue.

Envoyé en préfecture le 10/03/2021

Reçu en préfecture le 10/03/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20210303-202010051-DE

**20210051**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 3 mars 2021



**Le Président,**

  
**Philippe GREFFIER.**

